

Montréal le 26 octobre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Philippe Larochelle
Larochelle avocats
338, St-Antoine, bureau 300
Montréal (Québec) H2Y 1A3

M^e Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke ouest
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

M^e Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet: Demande de révision de certaines parties de la décision D-2018-116 rendue dans le dossier R-4045-2018
Dossier R-4066-2018**

Chers confrères,

La Régie doit établir le calendrier de traitement de la demande en révision déposée conjointement par Société Mi'gmaq SEN'TI et le Regroupement constitué de la Première Nation Crie de Waswanipi et de la Corporation de développement Tawich.

À cette fin, la Régie souhaite d'abord connaître les intentions des demandresses en révision à la suite de la décision D-2018-147 rendue par la formation désignée au dossier R-4045-2018.

La Régie vous demande de lui transmettre ces précisions au plus tard le **2 novembre 2018 à 12h00**.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml